

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014</p>
--

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 28 février 2014 à 18 H 00, en session ordinaire, sous la présidence de François BRETIN, Maire-Adjoint, Conseiller Général.

Présents : M. BRETIN, Mmes MAGNE-CEAUX, REYNIER, MM. COUDERT, DABERTRAND, JANY, SIRIEIX, Mme CLAUX-CHAUDIERES, MM. ESPINAT, FEIX, Mmes DEPRES, FREMONT-FEIX, SALLE, MM. ESTIVAL, MIRAMBEAU, CAUX, Mme VILETTE

Excusée : Mme NANGERONI (procuration à M. François BRETIN)

Absents : M.NAVES, Mmes FAURIE, M. GRANDCHAMP

Il est 18 H 05. La séance est ouverte.

François BRETIN, Maire-Adjoint, prend la parole et s'adresse au Conseil Municipal afin de rendre un dernier hommage à René TEULADE.

Chacun de nous ressent le climat très particulier dans lequel va se dérouler ce Conseil Municipal. Tristesse profonde, désarroi et solennité ...

Ce Conseil Municipal devait être le dernier après plus de 200 autres que présidait René TEULADE. Il s'était promis d'en faire une petite fête qui se serait terminée, comme d'habitude, par un repas pris en commun, à l'issue duquel, autour d'une coupe de champagne, il nous aurait dit au-revoir et souhaité "bonne chance" à Argentat. Il nous aurait certainement exprimé d'ultimes sentiments d'amitié, d'encouragements, et nous aurait fait partager souvenirs et émotions. Ce soir, il n'y aura pas de repas.

Sa disparition brutale, m'impose d'exercer de plein droit jusqu'à l'issue de notre mandat, les fonctions qui étaient les siennes, et de présider ce dernier Conseil Municipal de la mandature, et je suis très embarrassé de me voir, comme un usurpateur, à occuper ce fauteuil qui pour moi restera toujours le sien.

Après l'hommage exceptionnel qui lui a été rendu, il y a déjà 10 jours, nous allons observer, avant l'ouverture du Conseil, une minute de silence, d'émotion et de recueillement, en sa mémoire et en celle de la riche expérience que nous avons vécue et partagée, avec, et grâce à lui.

Les règles protocolaires de la Présidence de la République ont empêché beaucoup de ceux qui l'auraient souhaité de s'exprimer lors de la cérémonie d'hommage républicain.

Avant d'ouvrir notre Conseil Municipal, je remercie tous ceux, innombrables, qui nous ont accompagnés, soutenus et adressé des messages de sympathie. Tout particulièrement les élus et représentants de nos deux comités de jumelage, représentés ici par Nicole FARGES pour le Comité de Bad-König et par Eliette BAUDRY, pour le Comité de Sakal.

Nicole FARGES va nous lire un message que lui a laissé la délégation de Bad-König constituée de MM. et Mmes : Uwe VEITH, Maire, Thomas SEIFERT, Président de l'Assemblée Municipale, Ellen NISCH, Présidente du Comité, et de M. NISCH, élu de Bad-König.

Puis Eliette BAUDRY nous lira le message que lui a envoyé Birahim DIAGNE, au nom de la Communauté Rurale de Sakal, qui était représentée à Argentat par Issa et Assanne DIAGNE.

Par ordre d'ancienneté des comités, je donne la parole à Nicole FARGES. Puis ce sera Eliette BAUDRY.

Je tiens aussi à saluer ici une nouvelle fois, en ouverture de cette séance le soutien et le dévouement exceptionnels que nous ont apporté aussi bien les services du Protocole que ceux de la Sécurité de la Présidence de la République ainsi que M. Bruno DELSOL, Préfet de la Corrèze, qui a mis à notre disposition tous les services de l'Etat dont il disposait : officiers de gendarmerie et leurs soldats fort nombreux, officiers de police de la Corrèze et leurs services, ainsi que l'ensemble des 3 sous-Préfets de la Corrèze et de sa directrice de cabinet, Mme Joëlle SOUM. Lui-même les a accompagnés ici, 5 jours consécutifs pendant de longues heures, et tous ont contribué à ce que cet hommage puisse être rendu dans toutes les conditions de dignité, de ferveur et de perfection dans l'organisation – qu'il en soit et qu'ils en soient tous infiniment remerciés.

Merci aussi à tous nos services administratifs et techniques qui se sont totalement dévoués.

Je n'oublie pas bien sûr de remercier Monsieur le Président de la République et de lui exprimer toute la reconnaissance de la population d'Argentat et de ses élus, pour l'honneur qu'il nous a fait en étant présent dans notre ville en ces instants douloureux et nous avoir fait partager son émotion.

Je dois enfin vous donner quelques-uns des messages que nous avons reçus et que je vous livre par ordre de réception.

M. Patrick PREVOST, Président de la Société DEYA

M. Bruno DELSOL, Préfet de la Corrèze

M. Michel JAU, Président de la Région Limousin

M. Bernard CAZEAU, (télégramme) Sénateur de la Dordogne, Président d'EPIDOR

Mme Claire BIJOU, Présidente du Comité de Jumelage Malemort/Sakal

M. Jean Pierre BERNARDIE, Maire de Dampniat

M. POUJADE, Maire de Mercoeur

De nombreux autres Maires,

De nombreux présidents d'associations et de clubs et particulièrement les anciens combattants d'Algérie, l'association des anciens combattants résistants et leurs amis.

Enfin, j'ai adressé un courrier de remerciements à l'atelier Expression NUMERICK (M. Franck MINAERT) qui a fait les portraits de René gratuitement.

Non sans émotion, François BRETIN parle de notre dernier Conseil et exprime une pensée pour Jean-Pierre DEMNET, qui nous a quittés depuis, déjà, quelques années.

La parole revient ensuite à Nathalie MICHENEAU afin d'expliquer le fonctionnement des prochaines élections municipales, et de changements notoires, dont les deux principaux semblent être : la présentation d'une pièce d'identité, absolument obligatoire et l'interdiction de rayer ou modifier en quoi que ce soit le bulletin de vote, sous peine de nullité.

Monsieur le Maire-Adjoint rappelle le dernier compte-rendu aux élus. N'ayant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Travaux d'aménagement de l'avenue de la gare et de la place du 14 juillet : avenant n° 1 aux marchés de travaux
- Etude préalable au réaménagement et à la valorisation des gravières : avenant n° 2
- Equipement numérique école primaire
- Dénomination de voies
- Ressources Humaines
- Affaires financières
- Subvention au C.C.A.A.
- Affaires foncières
- Convention de prestations de services avec la Communauté de Communes
- Convention Publique d'Aménagement
- Conventions diverses
- Elections municipales : point sur le déroulement du scrutin
- Activités des différents secteurs
- Questions diverses

Jean Pierre ESTIVAL est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Hommage à René TEULADE : dénomination de lieu ou voie publique

Monsieur le Maire-Adjoint propose que le rond-point à proximité immédiate de son domicile, ainsi que la déviation D 1120 portent le nom de René TEULADE. Il s'agit là d'un geste mémoriel important de la responsabilité du Conseil Municipal qu'il a présidé.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Hommage à René TEULADE : dénomination du collège : décision de principe

Le collège d'Argentat n'a aucune dénomination actuellement.

Une proposition peut être faite en respectant la procédure suivante :

- avis du CA du collège
- délibération du Conseil Municipal
- commission permanente du Conseil Général

François BRETIN propose le nom de René TEULADE, ancien Ministre, Sénateur-Maire.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare et de la place du 14 juillet – avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 1 et avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2

Au cours de ces travaux, des modifications sont nécessaires.

- augmentation de la masse des travaux de branchement et pose de bordures (lot n° 1)
- augmentation de la masse d'enrobé (lot n° 2)

Le Conseil Municipal pour le lot n° 1 :

- approuve l'avenant n° 1 qui porte le montant initial de 88 703 € HT à 90 543 € HT (TERRACOL SA) pour le lot n° 2,
- approuve l'avenant n° 1 qui porte le montant initial de 63 782 € HT à 65 253,88 € HT.

Roger CAUX : les travaux seront finis quand ?

Jean DABERTRAND : nous sommes dans les délais, mais nous avons une météo déplorable qui ne permet pas d'être certains de la date fixée entre les 17 et 23 mars pour la pose des enrobés par l'entreprise COLAS.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Etude préalable au réaménagement et à la valorisation des gravières d'Argentat – avenant n° 2

L'Agence +2 Paysage a été désignée pour réaliser cette étude. Il apparaît nécessaire de modifier le cahier des charges, les dossiers à remettre en fin d'étude de la phase 2 ayant été affinés.

Il est proposé de remplacer le dernier paragraphe de l'article 4.1.2 par la formule suivante :

Devront être réalisés dans cette phase les divers dossiers et études nécessaires aux orientations d'aménagement définissant le futur secteur AU1t, notamment la réalisation d'un schéma d'aménagement de principe qui précisera :

- les accès de principe depuis les axes de desserte

- le tracé de principe des voies de desserte interne
- les conditions d'ouverture à l'urbanisation liées à la réalisation des réseaux.

L'avenant n° 2 est proposé afin de contractualiser ces nouvelles dispositions du cahier des charges.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Programme école numérique 2014 – demande de subvention

Ce plan d'équipement est ouvert aux communes en milieu rural.

La Préfecture et le Conseil Général ont décidé de prolonger le soutien aux projets d'équipement.

Il est envisagé l'achat de 2 vidéo projecteurs subventionnés à 80 % (50 % de l'Etat, 30 % du Conseil Général).

Il est décidé l'achat d'un équipement pour l'école élémentaire publique dont le financement prévisionnel est le suivant :

Coût H.T.	9 468,00 €
Subvention D.E.T.R. (Etat) - 50 %	4 734,00 €
Subvention du Conseil Général - 30 %	2 840,40 €
Autofinancement Commune	1 894,00 €

Annie REYNIER : il faut poursuivre ces équipements. C'est un bel outil pour élèves et enseignants, magique pour les plus jeunes (traitement de texte, tableau, graphique, recherche internet sur grand écran, manuel de lecture CP numérique...).

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Mise à jour du tableau des emplois

A compter du 1^{er} mars 2014 :

- suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, à temps complet,
- création de 2 emplois d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps complet,
- création d'un emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

A compter du 1^{er} avril 2014 :

- suppression d'un emploi de Rédacteur territorial, à temps complet,
- création d'un emploi de Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE)

A l'occasion des élections, certains agents seront amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Le régime indemnitaire prévoit des IHTS pour les agents de catégorie B et C.

Il convient de fixer l'IFCE pour les agents de catégorie A.

Le Conseil Municipal décide que le crédit global de l'IFCE s'établit à 485,42 € par tour de scrutin.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Redevance pour occupation du domaine public routier et non routier communal due par les opérateurs de communication électronique

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2014, les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal.

Domaine public routier :

- 40,40 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 53,87 € par kilomètre et par artère en aérien
- 26,94 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

- 1 346,78 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien
- 875,41 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Réalisation de plans de ville – décision de principe

La Commune ne dispose plus de plans de ville à jour. Il convient donc de faire éditer de nouveaux plans.

La Société Dtalents propose de réaliser ces plans au tarif de 1 168 € HT pour 15 000 exemplaires.

Mar SIRIEIX : il faut rajouter le rond-point et la route René TEULADE.

Didier COUDERT demande un contrôle de la maquette avant tirage suite à quelques erreurs de noms de rues sur le précédent.

Proposition acceptée par le Conseil Municipal.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Avance sur subvention de fonctionnement au CCAA

Cette avance représente 90 % du montant de la subvention attribuée en 2013 (45 000 €) soit 40 500 €.

Roger CAUX : avant, on ne votait que pour le fonctionnement, maintenant c'est la totalité ou presque...

Vote : 15 Contre : Abstention : Pour : 15
(Annie REYNIER, Suzanne MAGNE-CEAUX, Didier COUDERT ne prennent pas part au vote)

Médiathèque communautaire – rétrocession des parcelles cadastrées section AD n° 915, 916, 921 et 922 pour un Euro à la Communauté de Communes du Pays d'Argentat

En raison de la construction de la médiathèque, la voie communale entre la rue du Bournel et le boulevard du 11 novembre n'avait plus lieu d'être maintenue dans le domaine public communal.

Un document d'arpentage du 29 juillet 2013 délimite l'emprise que la Commune doit céder à la C.C.P.A.

PARCELLE	DESTINATION	
	COMMUNE	CCPA
AD 58	AD 914	AD 915
AD 59	AD 917 - AD 918	AD 916
AD 60	AD 920	AD 919
AD DP1	-	AD 921
AD DP2	-	AD 922

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Réalisation de la défense incendie – acquisition de la parcelle F 442

Dans ce cadre, il s'est agi d'acquérir une parcelle appartenant à Mme Sylvie KACEMI ABED, demeurant 19, rue du Pressoir à CHANTELOUP LES VIGNES (78570). Parcelle F 442. Un protocole d'accord a été signé. Valeur du terrain à 0,50 € le m². Cette parcelle a donc été acquise pour la somme de 33,50 €.

Jean DABERTRAND : nous avons eu à faire à une famille très coopérative et nous les remercions.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Convention de prestations de services entre la Commune d'Argentat et la Communauté de Communes du Pays d'Argentat

Il s'agit d'une mission de prestations de services (hors fauchage).

La Commune d'Argentat assurera des interventions ponctuelles, de courte durée auprès de la Communauté de Communes :

- montage, démontage de scènes de spectacles

- dépannages et réparations diverses
- assistance technique.

Coût des prestations :

- 34,00 € par heure et par agent (entre 6 h 00 et 22 h 00),
- 68,00 € par heure et par agent (entre 22 h et 6 h 00, dimanches et jours fériés).

Jean DABERTRAND : à l'avenir, il faudra revoir cette convention en fonction de l'évolution des besoins et inclure l'utilisation du matériel (engins, par ex).

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

SEM 19 (TERRITOIRES 19) – Convention Publique d'Aménagement (CPA) – approbation du quitus donné à la SEM 19 ex SEMABL

En 2003, la Commune d'Argentat avait souscrit une CPA avec la SEMABL. Cette convention ayant pris fin le 2 juin 2013, il convient donc de donner quitus à la SEM 19 eu égard au respect de la convention.

Roger CAUX : on récupèrera la TVA ?

François BRETIN : oui, bien sûr.

Roger CAUX : pas de problèmes pour la convention FISAC ?

François BRETIN : non, pas de problèmes.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

La Dordogne de villages en barrages – Inscription des chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Il s'agit là d'un projet de développement touristique et économique.

Les chemins ruraux validés par le Conseil Municipal, pour l'inscription au PDIPR sont :

- CR des bois d'Aumont
- CR de la Charrière
- CR des Escures

Eric MIRAMBEAU : on clôture le parcours en ce moment. Il s'agit de créer des parcours sans routes. Nous avons eu quelques difficultés pour pouvoir établir des chemins sur les Crêtes, s'agissant de terrains privés.

On doit remercier EDF et le Crédit Agricole qui ont participé financièrement à ce projet, mais aussi M. CHIRIER qui s'est impliqué en tant que Président et a assumé son rôle pleinement.

Marc SIRIEIX : et Argentat-Beaulieu, ce serait formidable.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Réalisation de 10 logements sociaux adaptés et d'un lotissement de 7 lots – Convention de préfiguration de partage des frais communaux aux 2 parties (OPH Corrèze Habitat / Ville d'Argentat)

La Commune a souhaité reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des 7 lots laissant à l'OPH la maîtrise d'ouvrage des 10 logements sociaux adaptés.

La présente convention a pour but la réalisation d'un programme de 10 logements sociaux et d'un lotissement de 7 lots sur la parcelle AC 755 d'une superficie de 8 317 m², propriété de la ville. Elle porte sur la réalisation de l'opération dans sa globalité et la répartition des frais communs aux deux parties. Réalisation de la voirie et des réseaux divers sont principalement les travaux à venir.

La Commune participe à l'aménagement de la voie d'accès pour équilibrer ce programme d'intérêt général.

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Convention de mise à disposition d'un terrain communal au profit de l'association d'insertion "Services Plus"

"Services Plus" envisage de créer un jardin potager d'insertion.

Il s'agit de mettre en culture une parcelle de terrain. Pour ce faire, l'association a besoin d'un terrain d'environ 1 ha. La Commune possède, à Chadirac, une parcelle, section AC 967a de 1 ha qui pourrait être mise à disposition de l'association "Services Plus", en vue de la création d'un jardin d'insertion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette mise à disposition.

François BRETIN : il reste 2 ha disponibles.

Roger CAUX : en zone U ?

François BRETIN : oui

Vote : 18 Contre : Abstention : Pour : 18

Nathalie MICHENEAU présente le projet de spectacle établi par Charlène PASCUAL concernant la venue de Patrick SEBASTIEN. La date arrêtée par le Conseil Municipal serait le 7 novembre 2014, le spectacle ayant lieu au gymnase municipal. 700 personnes peuvent y être accueillies, en sécurité.

Une possibilité d'accueillir 900 personnes peut être envisagée sous condition d'une création de porte supplémentaire vers l'extérieur, d'où travaux à effectuer. Dossier à anticiper par les services techniques et à inclure dans l'étude des travaux à venir d'aménagement du gymnase. La 4^{ème} sortie de secours devra être opérationnelle pour la 1^{ère} semaine de novembre 2014.

Activités des différents secteurs

Didier COUDERT présente le calendrier de quelques AG :

Le 1^{er} mars : AG du Crédit Agricole

Soirée farcidures du foot FCA

Le 2 mars : AG des Gabariers à la salle Saintangel

Le 3 mars : AG d'Argentat Actions – 20 H 30 mairie-annexe (laverie solidaire)

Le 7 mars : AG AAPPMA – 20 H – mairie-annexe qui devrait présenter la fête de la pêche à la mouche et de la Dordogne. Celle-ci aura probablement lieu à la salle socioculturelle en octobre prochain.

Le 8 mars : soirée cabaret de l'USA salle socioculturelle

Le 14 mars : AG UFOLEP départementale. Salle socioculturelle

Le 15 mars : carnaval des écoles

La bourse aux vêtements, Familles Rurales, aura lieu les 21 et 22 mars. Cette association peut apporter un soutien aux familles en difficultés. En effet, des vêtements à prix modique et de qualité sont disponibles à la vente.

S'adressant au Conseil Municipal, Didier COUDERT fait part du plaisir qu'il a eu à travailler pendant ces 6 années avec le Conseil Municipal et avec tous ceux qui vont quitter l'aventure. Il a appris, comme nous tous d'ailleurs, beaucoup sur le fonctionnement d'une mairie et se félicite d'avoir travaillé avec René TEULADE et tous les services.

Annie REYNIER :

- AG de l'OGEC Jeanne d'Arc.

- Les services techniques ont bien avancé les peintures du préau pour gêner le moins possible élèves et enseignants dès la rentrée le 10 mars.

- Le CCAA prépare le carnaval.

Elle s'associe également à l'hommage rendu à René.

Jean-Pierre ESTIVAL : le feu d'artifice est commandé et sera un peu plus long que celui de l'an dernier.

J'ai vécu une expérience enrichissante à bien des égards et j'ai également été très honoré de travailler avec René TEULADE.

Suzanne MAGNE CEAUX : l'hébergement temporaire se termine le 21 mars. Elle remercie les services techniques pour les travaux dans les chambres.

L'AG du don du sang aura lieu le 5 mars, à 20 heures 30.

La RN 1120 sera fermée à Saint-Chamant du 3 au 5 mars, de 8 H à 17 H 30.

Une réunion du groupement des 3 brigades de gendarmerie a eu lieu à la médiathèque. Bilan des actions, présentation aux élus de leurs activités. Il s'agit là de bonnes relations entre la Municipalité et la gendarmerie et l'on ne peut que s'en féliciter.

François BRETIN : je vous adresse un merci à tous pour le mandat qui vient de s'écouler.

La déchetterie vient d'être cambriolée (les auteurs ont été arrêtés).
Le chantier du centre de tri aussi (les voleurs courent toujours...).

Serge JANY : j'ai de bons souvenirs depuis 25 ans. Moi aussi je me suis enrichi et appris. C'est une expérience formidable.

Marc SIRIEIX : moi aussi. 25 ans avec René, François et tous les autres... de grands moments, des souvenirs intenses, surtout au 1^{er} mandat, la découverte, l'aventure.
Hommage à Roger GALOPIN.

Jean DABERTRAND : pour le sablage du terrain de rugby, il faut 70 tonnes de sable et louer un décompacteur (les travaux pourront débuter dès que le matériel de location sera disponible).

En ce qui concerne le stockage de la buvette du foot, tout va bien. Un petit souci cependant pour les hauteurs : les plans devront être approuvés avec les dirigeants.

Pour le remplacement des appareils téléphoniques, 2 plis sont arrivés, Orange et SFR. Avantages : baisse des coûts, appareils plus performants.
On espère que les travaux de la gare soient terminés le 21 mars, mais tout dépendra de la météo.

Roger CAUX : en ce qui concerne le terrain de foot, M. CAPEL n'a pas répondu ?

Jean DABERTRAND : M. CAPEL a répondu, une rencontre avec la famille est envisagée.

Nicole VILETTE : les containers déplacés au cimetière ont été une bonne opération. C'est plus propre.

Raymond ESPINAT : j'ai aussi appris à travailler avec vous tous. Je garderai un très bon souvenir.

Roger CAUX : je n'avais aucune connaissance comme élu. J'ai dû apprendre la contradiction, je me suis forcé... J'avais beaucoup d'admiration pour l'homme public qu'était René TEULADE. Je rends hommage à ce Conseil Municipal. J'ai toujours parlé librement, avec des rapports amicaux. Excellents souvenirs.

Guy FEIX : très instructif. Belle expérience. Je regrette de partir... C'est ma 2^{ème} retraite.

Corinne CLAUX CHAUDIERES : Vous êtes à la hauteur de vos engagements. Je vous souhaite de continuer comme cela.

François BRETIN : Merci à tous.

La séance est levée.

Et voilà c'est fini.
Une histoire se conclut.
Regrets, mélancolie,
Et la vie continue...